

fin de nous offrir à Dieu, après nous avoir purifiés de nos péchés et rendus les membres de son corps. En s'offrant sur l'autel, il nous offre avec lui, comme sa conquête, comme son héritage, comme une partie de lui-même; en sorte que Jésus-Christ et son Église sont, comme le dit saint Augustin, une seule victime, que le même Jésus-Christ, en qualité de souverain prêtre, présente sans cesse à Dieu, comme le sacrifice universel du chef et des membres.

62. Pour qui est offert le sacrifice de la messe?

Pour les vivants et pour les morts.

63. Pour quels vivants est-il offert?

Pour les chrétiens fidèles, justes ou pécheurs; afin que ceux-ci fassent pénitence, et que ceux-là croissent dans la justice.

Il n'est point offert directement et officiellement pour les infidèles, les hérétiques et ceux qui sont publiquement excommuniés; mais comme il est offert pour l'extirpation des hérésies et la dilatation de l'Église, il s'ensuit qu'il est offert indirectement pour la conversion des infidèles, des hérétiques, etc.

64. Pour quels morts le sacrifice de la messe est-il offert?

Pour ceux qui, étant morts dans la grâce de Dieu, ont encore des péchés à expier dans le purgatoire.

Il ne peut être offert pour les damnés, qui sont incapables de jouir du fruit du sacrifice.

65. Y a-t-il dans le purgatoire des âmes abandonnées pour lesquelles on n'offre à Dieu ni prières ni sacrifices?

Il est vrai que plusieurs fidèles n'ont ni parents ni amis qui prient nommément pour eux. Mais ils ne sont pas pour cela abandonnés. « L'Église, dit saint Augustin, la mère commune des chrétiens, se charge de leur rendre ce devoir de charité; et elle le leur rend effectivement, lorsque sans nommer personne en particulier, elle prie en général pour les âmes de tous ceux qui sont morts dans la communion chrétienne et catholique. »

66. Une messe de *Requiem* a-t-elle plus de vertu, pour le soulagement des âmes qui souffrent en purgatoire, qu'une messe conforme à l'office du jour, célébrée à leur intention?

Elle n'a pas plus de vertu du côté du sacrifice, mais elle est plus utile aux défunts à cause des prières particulières qui les concernent.

67. Pour quelle fin le sacrifice de la messe est-il offert?

Pour une fin spirituelle et par rapport aux biens futurs; car Jésus-Christ n'est le pontife que des biens futurs¹. Il ne promet et ne commande de désirer que les biens éternels: il n'a offert son sacrifice que pour nous mériter ces biens et tout ce qui peut nous y conduire, et il ne renouvelle son oblation sur l'autel que pour nous les procurer.

68. Le sacrifice de la messe n'est-il pas aussi offert pour demander les biens temporels?

Oui, l'Église offre ce sacrifice pour demander la victoire, la paix, la guérison des maladies, la conservation et la maturité des fruits de la terre, etc. Mais il ne nous est permis de demander toutes ces choses que par rapport aux biens futurs, c'est-à-dire en tant qu'elles peuvent nous être, ou nécessaires, ou utiles, pour arriver à la possession de ces biens.

Nous devons donc consentir de tout notre cœur à n'être point exaucés, si ce que nous demandons est un obstacle à notre salut. Quiconque prie et offre le saint sacrifice dans un autre esprit ne le fait pas en chrétien: son oblation et sa prière sont rejetées; ou si Dieu semble l'écouter en lui accordant ce qu'il demande, c'est dans sa colère, et non dans sa miséricorde.

69. Est-il permis au prêtre de recevoir un honoraire^a pour la célébration de la messe?

Il peut le recevoir; « car celui qui travaille mérite sa récompense² », et « ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel³ ».

70. L'honoraire n'est donc pas le prix de la messe?

Il n'est pas le prix du sacrifice, qui par lui-même est inappréciable; ce n'est pas non plus une aumône, comme celle qu'on fait à un pauvre. Le prêtre a droit à l'honoraire à titre de justice, c'est-à-dire qu'en retour des secours spirituels qu'il dispense, il a droit à ce qu'on lui donne ce qui est nécessaire à son entretien.

Révêrez les prêtres..., donnez-leur leur part des prémices et des hosties d'expiation, comme il vous a été ordonné⁴.

^a **Honoraire**, de *honorarium*, don volontaire qu'on faisait aux magistrats pour les honorer. L'honoraire offert au prêtre est la rétribution qu'on lui donne pour les fonctions du saint ministère et spécialement à l'occasion de la célébration de la messe.

¹ Hébr., ix, 11. — ² Luc, x, 7. — ³ I Cor., ix, 13. — ⁴ Eccl., vii, 33, 34.

Circonstances de la célébration de la messe.

71. A quoi se rapportent les circonstances de la célébration de la messe ?

Elles ont pour objet le temps et le lieu où l'on peut et doit célébrer; les ornements et les vases sacrés dont il faut se servir; les rubriques que l'on doit observer, et le servant de messe¹.

72. Peut-on célébrer tous les jours de l'année le saint sacrifice de la messe ?

On le peut, excepté : 1^o le vendredi saint, où l'on consomme l'hostie consacrée de la veille, mais où l'on n'offre point de sacrifice; 2^o le jeudi saint et le samedi saint, où il ne doit y avoir dans chaque église qu'une seule messe solennelle. Toutefois l'évêque peut, en cas de nécessité, autoriser, le jeudi saint, des messes basses en dehors de la messe solennelle, et même, par indult, le samedi saint.

73. Le même prêtre peut-il célébrer plusieurs fois par jour ?

Il ne le peut pas, excepté : 1^o le jour de Noël, où il peut dire trois messes^a; 2^o en cas de nécessité, où il peut dire deux messes, avec l'autorisation de l'évêque, autorisation présumée, si le cas est urgent. C'est ce qui s'appelle *biner*.

74. A quelle heure le prêtre peut-il célébrer ?

Depuis l'aurore jusqu'à midi, ou vingt minutes avant ou après. On excepte : 1^o la messe de minuit, à la fête de Noël; 2^o le cas de nécessité, quand il s'agit, par exemple, de célébrer pour porter le saint viatique à un moribond, pour donner la faculté d'entendre la messe à une partie de la population qui doit partir en voyage avant l'aurore, ou qui ne peut arriver qu'après midi, etc.; 3^o le cas où existe la coutume, approuvée au moins tacitement par l'évêque, de célébrer en hiver une ou deux heures avant l'aurore, pour faciliter l'audition de la messe aux ouvriers, serviteurs et servantes; 4^o le cas d'un prêtre qui, en raison d'un voyage ou de quelque empêchement, voudrait célébrer un peu avant ou après l'heure fixée.

75. Dans quel lieu doit-on célébrer ?

De droit commun, on ne doit célébrer que dans les églises consacrées ou bénites, et dans les chapelles bénites.

Par exception, on peut célébrer hors des églises, dans une chambre particulière, en plein air, dans les camps, sur le rivage

^a Dans les royaumes d'Espagne et de Portugal, Benoît XIV a permis la célébration de trois messes le jour de la Commémoration des morts.

¹ Pour les vases sacrés, les ornements et les rubriques, voir Chap. XVIII, XIX et XX.

de la mer, sur un vaisseau, dans un long pèlerinage à travers le désert; mais dans tous ces cas, à moins qu'on ne puisse le faire commodément, il faut demander la permission au Pape ou à l'évêque.

76. Quels sont les oratoires où l'évêque peut permettre de dire la messe ?

Ce sont les oratoires publics, qui ont une porte ouverte sur la voie publique, ainsi que les chapelles des communautés, des séminaires, des hôpitaux ou autres lieux religieux et pieux; mais non les oratoires privés, c'est-à-dire érigés pour une famille, si ce n'est dans un cas transitoire et pour une grave raison.

77. Dans quels cas est-il défendu de célébrer dans les églises et chapelles ?

C'est : 1^o lorsqu'elles ont été interdites par l'autorité ecclésiastique; 2^o qu'elles ont été profanées, c'est-à-dire souillées par un des crimes notoires spécifiés dans le droit canon; 3^o qu'elles sont exécrées, c'est-à-dire qu'elles ont perdu leur consécration ou leur bénédiction, par suite de dégradations considérables se produisant d'un seul coup.

Quand une église est profanée, elle n'a pas besoin d'être consacrée ou bénite de nouveau; on la réconcilie par des cérémonies spéciales. Si elle est exécrée, elle doit être consacrée ou bénite de nouveau, dès que les réparations convenables ont été faites.

78. Un prêtre peut-il célébrer sans servant de messe ?

Non, excepté le cas de nécessité urgente, pour administrer le saint viatique à un moribond, ou pour ne pas priver le peuple d'une messe de précepte, et par indult dans un pays de mission.

79. Une femme peut-elle servir la messe ?

Non; mais, en cas de nécessité, elle peut répondre de loin, sans approcher de l'autel.

80. Faut-il plus d'un servant à la messe privée ?

Il ne doit y en avoir qu'un seul, à moins que le célébrant ne soit un évêque. Toutefois on en tolère deux dans les messes basses qui se célèbrent avec quelque solennité.

Assistance à la sainte messe.

81. Est-il avantageux d'assister souvent à la sainte messe ?

L'assistance à la messe est une des pratiques les plus avantageuses de la vie chrétienne.

En assistant pieusement à cet auguste sacrifice, nous rendons à Dieu un culte digne de lui; nous pouvons, d'une manière très efficace, obtenir la contrition de nos péchés, satisfaire à la justice

divine, augmenter en nous la vie de la grâce et affaiblir l'empire des passions, nous unir plus étroitement à Jésus-Christ, soulager les âmes du purgatoire, obtenir tous les secours dont nous avons besoin pour nous et pour ceux qui nous sont chers.

Ces pensées doivent nous porter à entendre la sainte messe souvent et avec toute la ferveur dont nous sommes capables. Les personnes pieuses dont la vie est sagement réglée et la dévotion bien entendue, trouvent presque toujours, sans nuire aux devoirs de leur état, le moyen de sanctifier, par l'assistance au divin sacrifice, les travaux et les peines de chaque journée.

« O aveuglement, ô dureté du cœur humain, de ne pas faire plus de réflexion sur un don si ineffable, et de tomber même dans l'indifférence par l'usage qu'on en fait tous les jours ! Car si ce très saint sacrement ne se célébrait qu'en un seul lieu et n'était consacré que par un seul prêtre dans le monde, avec quelle ardeur pensez-vous que les hommes courraient en ce lieu et vers ce prêtre, pour être présents à la célébration des divins mystères ?¹ »

82. Que doit-on faire d'abord pour entendre la messe avec fruit ?

Il convient de s'instruire à fond de ce qui se rapporte à la sainte messe, afin de bien comprendre les cérémonies et les prières, et qu'ainsi chaque mouvement du prêtre, chaque mot qu'il prononce, nous fasse pénétrer davantage dans les mystères du sacrifice.

83. Par quelles pratiques peut-on entrer dans les dispositions convenables pendant le saint sacrifice ?

On entre dans ces dispositions par les pratiques suivantes :

1^o Se tenir pendant le saint sacrifice attentif et recueilli ; pour cela veiller sur ses sens, sur son esprit, sur son cœur, et ordinairement se servir d'un livre de piété^a, afin de soutenir l'attention.

2^o Exciter en soi un grand repentir de ses péchés, se souvenant que c'est pour les expier que Jésus-Christ s'immole sur l'autel.

3^o Se proposer une fin particulière : par exemple, la grâce de pratiquer telle vertu, de vaincre telle tentation, ou toute autre faveur pour soi ou pour le prochain.

4^o S'offrir avec Jésus-Christ et par Jésus-Christ ; « car, dit saint Ambroise, Jésus-Christ ne sera pas à notre égard une véritable victime, si nous ne nous sacrifions nous-mêmes avec lui ; » c'est-

^a Entre les livres dont on peut se servir pendant les offices de l'Église et spécialement pendant la sainte messe, le *Paroissien* est assurément le plus pratique et le plus substantiel pour les fidèles.

¹ *Imitation de Jésus-Christ*, IV, 1, 12, 13.

à-dire si nous ne mourons chaque jour avec lui au monde et à nous-mêmes, pour ne plus vivre que pour Dieu.

5^o Considérer que le changement qui se fait du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, est le symbole du changement qui doit s'opérer en nous.

6^o Communier au moins en esprit quand on ne peut le faire sacramentellement.

84. Quelles méthodes peut-on employer pour bien entendre la sainte messe ?

Il y a diverses méthodes, qui peuvent se réduire à deux : prier ou méditer.

1^o *Prier*, en unissant nos supplications à celles du prêtre, en exprimant les mêmes sentiments, en adressant les mêmes demandes à Dieu par Jésus-Christ qui s'offre pour nous à son Père.

2^o *Méditer*, soit sur les quatre fins du saint sacrifice, soit sur la passion de Notre-Seigneur, dont la sainte messe rappelle les diverses circonstances.

85. Que doit-on faire après la messe ?

Il convient : 1^o de remercier Dieu de la grâce insigne qu'il nous a faite ; 2^o de lui demander pardon pour toutes les fautes et négligences échappées à notre faiblesse pendant le saint sacrifice ; 3^o de former la résolution généreuse d'être fidèles à tous nos devoirs pendant le jour, par reconnaissance et par amour pour ce divin Sauveur, qui s'est immolé pour nous sur l'autel.

TRAITS HISTORIQUES

Sacrifice de Melchisédech, figure du sacrifice eucharistique. (Gen., XIV, 18-20.) — Isaac, survivant à son sacrifice, figure Jésus-Christ sur nos autels. (Gen., XXII, 2-18.) — Les apôtres Paul et Barnabé rejettent avec horreur le sacrifice que veulent leur offrir les habitants de Lystre. (Actes, XIV, 10-16.) — Célébration de la sainte messe pendant les temps apostoliques. (I Cor., X, 16, 17 ; XI, 21-30.)

RÉSUMÉ

Sacrifice en général. — L'eucharistie n'est pas seulement un sacrement, elle est aussi un sacrifice. Le sacrifice, en général, est toute bonne œuvre par laquelle la créature raisonnable s'unit saintement à Dieu. Considéré comme cérémonie de religion, le sacrifice est l'offrande extérieure d'une chose sensible,

que fait à Dieu seul le ministre légitime, en la détruisant ou en la changeant par un rite sacré, afin de reconnaître d'une manière particulière le souverain domaine de Dieu.

Le sacrifice est essentiel à la vraie religion; il doit être intérieur et extérieur. Le sacrifice *intérieur* est nécessaire en tout temps et en tout lieu, et de la part de toute créature intelligente. Outre l'offrande intérieure, les hommes ont besoin d'un sacrifice *extérieur* et visible, à cause de leur nature, de leur destination et de l'état où le péché les a réduits. — L'obligation du sacrifice est, suivant saint Thomas, de droit naturel, car la raison nous faisant connaître que nous sommes sous la dépendance d'un Être supérieur, la loi naturelle nous prescrit de faire des sacrifices à celui qui est le principe de notre être et notre dernière fin. Cette obligation est aussi de droit divin; car c'est Dieu lui-même qui l'a imposée.

Le sacrifice a existé dès le commencement du monde, et son usage a été universel. On le trouve chez tous les peuples et avec certains caractères uniformes. La pratique des sacrifices sanglants n'a pu être connue que par une révélation positive: l'homme n'aurait jamais pu la trouver de lui-même.

Les sacrifices de l'ancienne loi n'étaient agréables à Dieu que parce qu'ils étaient des figures du sacrifice de son Fils.

Sacrifice de la croix. — Jésus-Christ a préparé le sacrifice de la croix en faisant de sa vie un sacrifice continu, par la plus parfaite soumission à la volonté de son Père. — On trouve dans le sacrifice de la croix toutes les conditions du sacrifice proprement dit: l'offrande extérieure d'une chose sensible, l'offrande faite à Dieu seul, le ministre légitime, la destruction de la chose offerte et la fin principale du sacrifice, qui est la reconnaissance du souverain domaine de Dieu. Le sacrifice de la croix est le seul véritable sacrifice, parce que seul il rend à Dieu un honneur digne de sa majesté souveraine.

Sacrifice de la messe. — Au ciel, Jésus-Christ continue le sacrifice du Calvaire en ce sens que les effets de son sacrifice ont leur réalisation dans la gloire, et qu'il applique ces effets à ceux qui sont encore en ce monde. — Le sacrifice de la croix devait se continuer aussi sur la terre. Il faut en effet à l'homme un sacrifice de religion extérieur et sensible, et comme les sacrifices figuratifs de l'ancienne loi ont été rejetés de Dieu, qui n'a pour agréable que l'oblation de son Fils, il est nécessaire que le sacrifice de la croix se continue jusqu'à la fin des siècles; c'est pourquoi Jésus-Christ a laissé à son Église le sacrifice de la messe qui représente et continue le sacrifice sanglant de la croix.

Le sacrifice de la messe est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, offert à Dieu sous les espèces du pain et du vin. On établit que la messe est un véritable sacrifice, par l'enseignement de l'Église, par l'Écriture, par la Tradition et par le rite même de la messe. — Suivant l'opinion la plus commune et la plus probable, l'essence du sacrifice de la messe consiste dans la consécration, car c'est dans la consécration seule que Jésus-Christ subit le changement qui est requis pour le sacrifice; toutefois l'offrande et la communion sont des parties intégrantes du sacrifice.

Non seulement le sacrifice de la messe est une représentation et une commé-

moration du sacrifice de la croix, mais il en est encore la continuation et la consommation. Le sacrifice eucharistique est essentiellement le même que celui de la croix; il n'en diffère que dans la manière dont il est offert. Il y a entre les deux sacrifices ces trois différences: 1^o sur la croix, la mort de Jésus-Christ fut réelle; à la messe, son état de mort n'est qu'apparent; 2^o sur la croix Jésus-Christ s'offrit immédiatement et visiblement; à la messe, il s'offre par le ministère du prêtre et d'une manière invisible; 3^o sur la croix, Jésus-Christ mérita une fois pour toutes et paya aussi une fois pour toutes la dette totale de l'humanité déchue; à la messe, il applique ses satisfactions et ses mérites. Il existe aussi quelque différence entre le sacrifice de la messe et celui du cénacle: à la messe, Jésus-Christ est impassible et immortel, tandis qu'au cénacle il s'offrit passible et mortel.

Le sacrifice de la messe produit au suprême degré tous les effets figurés par les sacrifices de la loi ancienne. Il est latreutique, eucharistique, propitiatoire et impétratoire. Ces quatre effets répondent de la manière la plus parfaite aux fins mêmes du sacrifice. — Si on considère les fruits de la messe par rapport à ceux à qui ils s'appliquent, on distingue: 1^o le fruit *général*, qui est pour tous les fidèles vivants et morts; 2^o le fruit *moins général*, qui est pour les fidèles qui assistent au saint sacrifice ou concourent à sa célébration; 3^o le fruit *spécial*, revenant à ceux pour qui est célébré le saint sacrifice; 4^o le fruit *très spécial*, qui est pour le célébrant lui-même. — Le sacrifice de la messe a une valeur infinie, comme le sacrifice de la croix lui-même; toutefois, en tant que sacrifice de propitiation et de demande, il est limité dans son application par les dispositions de chacun.

Le sacrifice de la messe n'est offert qu'à Dieu seul, parce qu'il est l'acte d'adoration par excellence. — Il est offert, mais en divers sens et en différentes manières, par Jésus-Christ même, par le prêtre célébrant, par chacun des assistants, et même par toute l'Église. — Il est offert pour les vivants et pour les morts. — Il est offert pour une fin spirituelle et par rapport aux biens futurs. — Le prêtre a droit à un honoraire pour la célébration de la messe.

On doit se conformer à tout ce qui est prescrit par la sainte Église, touchant le temps et le lieu où l'on peut et où l'on doit célébrer; les ornements et les vases sacrés dont il faut se servir; les rubriques que l'on doit observer, et le servant de messe.

L'assistance à la messe est une des pratiques les plus avantageuses de la vie chrétienne. Il est recommandé de s'y tenir attentif et recueilli, d'exciter en soi un grand repentir de ses péchés, de se proposer une intention particulière, de s'offrir avec Jésus-Christ et par Jésus-Christ, de communier au moins en esprit si on ne peut le faire sacramentellement. Les diverses méthodes que l'on peut employer pour entendre la messe peuvent se réduire à deux: prier et méditer.

Le sacrifice en général	Sa nature	<ul style="list-style-type: none"> Ce qu'est le sacrifice en général. Le sacrifice considéré comme cérémonie de religion.
	Sa nécessité	<ul style="list-style-type: none"> Le sacrifice est essentiel à la vraie religion. Il doit être intérieur et extérieur. L'obligation du sacrifice est de droit divin.
Le sacrifice avant Jésus-Christ		<ul style="list-style-type: none"> Son universalité. Valeur des sacrifices de l'ancienne loi.
Sacrifice de la croix	Il présente les conditions d'un vrai sacrifice	<ul style="list-style-type: none"> Offrande extérieure d'une chose sensible. Offrande faite à Dieu seul. Ministre légitime. Destruction de la chose offerte. Fin principale du sacrifice.
	Il est le seul véritable sacrifice.	
Nécessité	<ul style="list-style-type: none"> Comment se continue au ciel le sacrifice du Calvaire. Continuation du sacrifice de la croix sur la terre. Pourquoi il doit se continuer sur la terre. 	
	Nature	<ul style="list-style-type: none"> La messe est un vrai sacrifice. On le prouve <ul style="list-style-type: none"> Par l'enseignement de l'Église. Par l'Écriture sainte. Par la Tradition. Par le rite même de la messe.
<ul style="list-style-type: none"> Le sacrifice de la messe est la représentation et la commémoration de celui de la croix. Il en est la continuation et la consommation. Il est essentiellement le même que celui de la croix. 		
Rapports entre le sacrifice de la messe et celui de la croix	Sur la croix	<ul style="list-style-type: none"> La mort de J.-C. fut réelle. Il s'offrit immédiatement et visiblement. Il mérita et satisfait une fois pour toutes.
	Différences	<ul style="list-style-type: none"> L'état de mort de Jésus-Christ n'est qu'apparent. Jésus-Christ s'offre par le prêtre et invisiblement. Il applique ses satisfactions et ses mérites.
Sacrifice de la messe	Fins	<ul style="list-style-type: none"> Sacrifice latreutique. — eucharistique. — propitiatoire. — impérratoire.
	Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Fruits : général, moins général, spécial, très spécial. Valeur infinie du sacrifice de la messe. Application des satisfactions et des mérites de J.-C. Il est offert à Dieu seul.
Circonstances de l'oblation de ce sacrifice	Il est offert en divers sens	<ul style="list-style-type: none"> Par Jésus-Christ même. Par le prêtre célébrant. Par chacun des assistants. Par toute l'Église.
	<ul style="list-style-type: none"> Il est offert pour les vivants et pour les morts. Il est offert pour une fin spirituelle. Le prêtre a droit à un honoraire. 	
Circonstances de sa célébration	<ul style="list-style-type: none"> Temps et lieu de la célébration. Ornements, vases sacrés. Rubriques, servant de messe. 	
	Assistance à la messe	<ul style="list-style-type: none"> Avantages. Manière d'en retirer le plus grand fruit.

CHAPITRE XI

DE LA PÉNITENCE

SOMMAIRE. — 1. De la vertu de pénitence. — 2. Du sacrement de pénitence en général. Sa nature. Sa nécessité. Son institution. — 3. Du signe sensible dans le sacrement de pénitence. Matière de la pénitence. Forme de la pénitence. — 4. Du ministre du sacrement de pénitence. Conditions nécessaires pour le ministre : pouvoir d'ordre; approbation; pouvoir de juridiction. Cas réservés. Censures. Fonctions du confesseur. Le sceau de la confession. — 5. Du sujet du sacrement de pénitence. — 6. Des effets du sacrement de pénitence. — 7. Erreurs relatives au sacrement de pénitence.

1. De la vertu de pénitence.

1. Que signifie le mot pénitence ?

Le mot *pénitence*^a signifie repentir, expiation, et exprime, dans le langage théologique, soit une vertu, soit un sacrement.

2. Qu'est-ce que la vertu de pénitence ?

C'est une vertu surnaturelle qui porte l'homme à détester ses péchés, avec la résolution de ne plus les commettre à l'avenir et de satisfaire à la justice divine.

3. Combien d'actes comprend cette vertu ?

Elle comprend quatre actes : 1^o la rupture avec la vie précédente; 2^o la haine et la détestation des péchés commis; 3^o le ferme propos d'une vie meilleure; 4^o l'expiation des fautes passées.

4. La vertu de pénitence est-elle nécessaire ?

Elle est nécessaire, soit de nécessité de moyen, soit de nécessité de précepte divin :

1^o De nécessité de moyen; car les péchés ne peuvent être remis qu'autant que Dieu rend son amitié au pécheur. Or il répugne que Dieu rende son amitié à un pécheur impénitent, attendu que ce pécheur serait à la fois ami et ennemi de Dieu.

^a Pénitence, du latin *penitentia* : de *pena*, peine, et *tenere*, tenir.